

Département
Hérault
Canton de Mèze
Commune de Poussan

DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2016

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 2

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jacques ADGÉ, Maire.

Date de la convocation :

20 juin 2016

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle ALIBERT (arrivée à 19h17), Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Paula SERRANO, Jacques LLORCA, Gilles FOUGA, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS, Christian BEIGBEDER, Delphine REXOVICE (arrivée à 19h26), Liliane MOUGIN.

N° 2016/40

Etaient absents excusés avec procuration :

Isabelle BAINÉE ayant donné procuration à Jean-Louis LAFON
Damien MAURRAS ayant donné procuration à Nathalie CHAUVET

Absents excusés : Stanislas THIRY

Objet de la délibération :

AFFAIRES SCOLAIRES

Manifestations / Animations

Conventions avec
Hérault Sport

Madame Arlette RAJA, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, rapporteur, rappelle les différentes animations et manifestations réalisées dans le cadre des activités scolaires et périscolaires. Elle indique que des partenaires institutionnels sont souvent parties prenantes dans les activités proposées sur le territoire communal tel que le département avec l'intermédiaire de Hérault Sport qui met à disposition des collectivités des intervenants, qui prête du matériel et des structures et qui alloue des petits matériels et récompenses. Certaines de ces manifestations, comme par exemples la mise en place des Olympiades, nécessitent la signature d'une convention pour la mise à disposition de personnel ou pour le prêt de structures et de matériel.

Madame RAJA propose en conséquence aux membres de l'assemblée à autoriser M. Le Maire à signer jusqu'en 2020 toute convention avec Hérault Sport pour les besoins évoqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents,

APPROUVE l'exposé de Mme. RAJA

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 30 JUIN 2016
Et publication ou notification
Du 29 JUIN 2016

AUTORISE M. Le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer toute convention à venir avec Hérault Sport pour la mise à disposition de personnel et de structures et matériels dans le cadre des différentes manifestations ou animations qui se déroulent sur le territoire communal jusqu'en 2020 et tout autre document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A POUSSAN le, 28 JUIN 2016

Le Maire,

Jacques ADGÉ



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'État et de sa publication.